

peut-être un peu différentes de celles qu'ils avaient jusqu'à maintenant.

Les ministères, en général, nous intéressent tous, mais le nouveau ministère qui m'intéresse plus particulièrement, est celui de la Main-d'œuvre, que nous surveillerons de près et avec lequel nous sommes prêts à collaborer en tout temps, même en temps d'élection, parce que le ministère est indépendant du ministre.

Monsieur l'Orateur, nous sommes prêts à aider dans toute la mesure du possible le ministère de la Main-d'œuvre, afin qu'il soit un ministère efficace et travaille la main dans la main avec nos ministères provinciaux, en respectant les prérogatives et les droits des provinces. C'est là qu'Ottawa peut rendre les plus grands services à l'ensemble de la population canadienne, et plus particulièrement à celle de la province de Québec.

• (5.10 p.m.)

[Traduction]

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral a, depuis dix ans, joué un rôle grandissant à tous égards dans les affaires économiques et sociales du pays. Lorsque le premier ministre désigne le bill n° C-178 comme un premier pas vers un exécutif plus efficace, je pense que tous les députés approuvent cette déclaration et estiment fort louables les objectifs du projet de loi.

Notre leader a, le 9 mai, énoncé certains principes qui nous semblent indispensables dans la réorganisation de l'ensemble de l'administration du gouvernement fédéral. Je ne vais pas répéter beaucoup de choses dites à ce moment-là. Je signale, toutefois, comme on l'a fait alors, que l'amélioration des structures administratives ne peut remplacer la politique. Lorsque les exigences d'une société complexe et croissante dépassent la politique, il se crée un vide qui doit, de toute nécessité, être rempli temporairement par des règlements spéciaux. C'est ce qui s'est produit dans presque tous les ministères de l'État depuis deux ou trois ans.

J'aimerais citer l'exemple du ministère des Transports. Nous n'avons pas de politique aérienne régionale, ce qui est préjudiciable à plusieurs régions du Canada. La seule raison pour laquelle je soulève cette question—et ce faisant, j'espère ne pas enfreindre le Règlement—c'est qu'à mon avis, nous ne devrions pas nous abuser au point de croire que les améliorations apportées à l'organisation administrative pourront suppléer au manque de directives des derniers temps.

Je tiens à dire qu'il y a certaines lacunes flagrantes dans le bill C-178, pour ce qui est de résoudre certains problèmes qui se sont

manifestés récemment. Le premier ministre a donné à entendre que ce bill était le premier d'une série de changements envisagés. Même cette déclaration comportait de graves lacunes; il n'a pas dit à la Chambre si le gouvernement avait étudié les questions que j'ai soulevées.

Par exemple, j'espère qu'on a songé sérieusement à améliorer la façon dont toute l'organisation du gouvernement répond aux directives parlementaires. Le comité des comptes publics a soumis des rapports qui ont été adoptés par la Chambre. Pourtant, plusieurs années plus tard, nous constatons que les ministères de l'État n'y ont pas donné suite. Lorsque notre Chambre approuve un rapport que lui présente un de ses comités permanents et qui renferme plusieurs recommandations, ces recommandations deviennent alors des directives auxquelles le gouvernement est obligé de donner suite.

J'ignore si le ministre du Revenu national hoche la tête à cause de mes propos. Si le gouvernement actuel se montre maintenant arrogant au point de juger inutile de se conformer aux directives de la Chambre, la démocratie parlementaire est tombée bien bas au pays, selon moi. J'espère qu'il n'en est rien. Je ne fais pas partie du comité des comptes publics cette session-ci. Je lis néanmoins quelques-uns de ses rapports et je m'entretiens avec l'un ou l'autre de ses membres. Ils s'inquiètent vivement de voir qu'on passe outre, d'année en année, à des recommandations de ce genre. Sans vouloir me montrer trop sévère, il me semble que le gouvernement aurait dû songer aux moyens à prendre pour assurer une meilleure collaboration et des relations plus étroites entre les ministères du gouvernement et le Parlement, afin que les directives de ce genre ne passent pas inaperçues d'une session ou d'une législature à l'autre.

Je suis partiellement d'accord sur plusieurs des points exposés par le député d'York-Sud (M. Lewis), notamment sur les mesures de protection à assurer aux consommateurs, contre les divers abus qui se répandent. D'autre part, je suis fermement opposé à certaines des idées qu'il a exprimées. Ainsi, il a reproché violemment, voire amèrement, au gouvernement de n'avoir pas institué de ministère de planification économique et sociale au Canada. Si le gouvernement a sa raison d'être, il doit alors s'engager dans la planification de l'ensemble de notre économie et de notre structure sociale. Si le député est déçu du fait qu'aucun ministère n'ait autorité sur tous les autres en matière de planification, j'espère, monsieur l'Orateur, qu'il le demeurera longtemps.